

## PLAN VÉLO

### AMÉNAGEMENT D'UNE PASSERELLE SUR LE PONT DE LA ROQUE : UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR LA CONTINUITÉ DU RÉSEAU CYCLABLE DU COUTANÇAIS

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de mandature et de l'accélération de son Plan Vélo, le Département de la Manche lance un projet majeur d'aménagement sur le site du pont de la Roque, reliant les communes d'Orval-sur-Sienne et de Heugueville-sur-Sienne. Cette opération vise à créer une passerelle dédiée aux piétons et cyclistes, en complément de la restauration de l'ouvrage existant, afin de résorber une discontinuité importante du Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID). En effet, le pont de la Roque constitue aujourd'hui un point de rupture pour les usagers des mobilités douces, contraints d'emprunter la route départementale.



**Le futur aménagement permettra ainsi de sécuriser les déplacements, d'améliorer le confort des usagers et de renforcer l'attractivité de la véloroute littorale, tout en respectant le caractère patrimonial et paysager du site.**

La mise en œuvre d'une passerelle dédiée aux mobilités actives en remplacement des arches détruites permettra de :

→ résorber un point noir pour les continuités du RCID vers le nord et l'est qui seront aménagés ultérieurement ;

→ améliorer la sécurité des usagers de l'aménagement existant entre Montmartin-sur-Mer et Orval-sur-Sienne, actuellement contraint d'emprunter le pont routier sur la RD 20 ;

→ concrétiser les objectifs du plan vélo, qui cible la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural du département ;

→ rendre un usage au pont de la Roque, à l'abandon depuis sa destruction partielle en 1944, tout en conservant les marques de l'histoire.

Les études, menées en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et l'Inspectrice des Sites, ont abouti à une **solution architecturale discrète et intégrée**, validée par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Le projet comprend :

- la réparation des maçonneries de l'ouvrage et la réalisation d'une

étanchéité avec un réseau d'assainissement approprié ;

- la mise en œuvre d'un garde-corps de part et d'autre de l'ouvrage existant, de même design que celui de la passerelle ;
- la mise en œuvre d'une passerelle de 26 m de longueur et 3 m de largeur utile en remplacement des arches détruites ;
- l'aménagement d'environ 250 m de voie verte au sud de la passerelle afin de la relier à la voie verte existante vers Montmartin-sur-Mer ;
- l'aménagement d'environ 100 m de voie verte au nord de la passerelle afin de la relier à la RD 20 ;
- la réfection de l'aire de covoiturage du pont de la Roque située sur le tracé de la voie verte créée au sud de la passerelle.



Les travaux démarreront **en octobre 2026**, avec une **ouverture au public prévue à l'été 2027**.

L'opération représente un montant global de plus de **1,5 million d'euros HT**, financé par le Département avec le soutien recherché de l'État.

